



Section FO DGFIP du Pas de Calais



## Compte rendu des élus FO.DGFIP en CAP Locale Etre entendus et défendus

CAP Locale n°1 du 4 septembre 2014

### Recours en révision de l'entretien professionnel des cadres A

La CAP Locale des inspecteurs des finances publiques s'est tenue dans les locaux de l'immeuble BRASSART à 14h pour se finir à 16h, présidée par Madame AMMIRATI.

En préalable à la CAP Locale, les élus **FO-DGFIP62** ont tenu les propos liminaires suivants :

**Mme la présidente,**

***Cette année, la procédure d'évaluation dans EDEN-RH a changé : il n'y a plus de visa de l'autorité hiérarchique.***

***En effet, la procédure prévoit normalement qu'après réception du compte-rendu d'entretien (Crep), l'agent a la possibilité d'y répondre dans la rubrique « expression de l'agent ». Ensuite, en principe, le dossier est transmis à l'autorité hiérarchique pour visa. Or, ce visa est collectif, l'autorité hiérarchique valide tous les crep en même temps. Les dossiers ne sont donc consultés que si l'agent fait un recours.***

***FO-DGFIP62 regrette d'une part, l'absence de communication sur ce point, et d'autre part, la perte de ce visa. Certains agents, qui n'osaient pas faire de recours, ont fait des remarques qui figuraient dans leur dossier. Ils pensaient que l'autorité hiérarchique en prendrait connaissance. Donc, aucune réponse ne leur a été apportée.***

***Enfin, FO-DGFIP62 a demandé de connaître, en préalable à la CAPL, le nombre de R1, R2 et R3 qui ont été distribués au total et le nombre d'agents apportant. La Direction a répondu que ces chiffres seront transmis au prochain CTL dans le cadre du bilan des évaluations 2014.***

---

### Recours en révision de l'entretien professionnel

5 dossiers étaient à l'étude. 2 collègues ont mandaté les élus du Syndicat FO-DGFIP62 pour la défense de leur dossier. La réserve constituée par la Direction Locale (DL) s'élève à 3 x 1 mois pour la CAP Locale.

Toute demande de valorisation de 2 mois est de ce fait impossible à satisfaire. Pour ces dossiers, un recours en CAP Nationale est donc nécessaire.

*Contactez vos élus FO-DGFIP, n'hésitez pas !*



Section FO DGFIP du Pas de Calais



## Compte rendu des élus FO-DGFIP en CAPL Etre entendus et défendus

**l'administration a rejeté toutes les demandes de réduction d'ancienneté.**

**VOTES :** ADMINISTRATION : POUR  
**FO-DGFIP et SFP** ont voté CONTRE

**Seul 2 dossiers ont obtenu une modification des appréciations.**

Sur le premier dossier concerné, l'administration a accepté la modification d'un seul adjectif.

**VOTES :** ADMINISTRATION : POUR  
**FO-DGFIP et SFP** ont voté CONTRE

Sur le second dossier, l'administration a accepté la modification d'une phrase.

**VOTES :** ADMINISTRATION : POUR  
**FO-DGFIP et SFP** ont voté POUR

### **Commentaires FO-DGFIP62 :**

**Les débats particulièrement tendus avec l'administration nous posent question. Est-il bien vu par la centrale de ne pas attribuer toutes les réductions d'ancienneté aux agents ? Est ce encore une nouvelle piste d'économie sur leur dos ?**

### Les élus F.O DGFIP62

Sonia DUVAL et Hervé DANNEELS Titulaires  
Anne-Lyne LISOWSKI et Nicolas WANIN Suppléants

**BULLETIN  
D'ADHESION**



NOM : ..... PRÉNOM : .....

Pour la filière fiscale n°DGI : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : .....%

AFFECTATION : .....  
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)

Fait à ..... le .....  
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

*Contactez vos élus FO-DGFIP, n'hésitez pas !*

Section locale Force Ouvrière DGFIP62 : DDFIP du Pas de Calais 62000 ARRAS

☎ : 06.04.40.51.41 @ : fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr 🌐 Site web FO DGFIP62 : www.fo-dgfip-sd.fr/062/